

MAIRIE D'UCCIANI
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
20133 UCCIANI-CORSE DU SUD
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CELAVU-PRUNELLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2025-04-13

Membres : Afférents au conseil : 14

Présents : 10

Date de la convocation : 30/06/2025

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date d'affichage : 30/06/2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au foyer rural de Bocognano

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Présents : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Poggioli Jules, Calvia Danielle, Poggioli Dominique, Ansdei Toussaint-Mathieu, Giocanti Caroline, Silvani Melissa, Poggioli-Mariani Sébastien.

Absents : Pisticcini François-Thierry, Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey.

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Après avoir ouvert la séance :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Le Maire rappelle l'incendie qui a détruit l'intégralité du matériel appartenant au foyer rural dans la nuit du 18 au 19 mai 2025. Il condamne fermement cet acte et tient à rendre un hommage appuyé aux membres de cette association qui organisent, tout au long de l'année, de nombreuses manifestations de grande qualité parmi lesquelles la traditionnelle foire de la châtaigne.

Considérant la gravité de cette situation, le maire considère qu'il y a lieu de s'inscrire dans une démarche de solidarité et propose d'allouer au Foyer Rural de Bocognano une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 euros.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 500,00 € au Foyer Rural de Bocognano
- De donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20250704-2025-04-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 09/07/2025
Publication : 10/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ucciani, le 04 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

